



Paris, le 12 février 2016

## Les pharmaciens mobilisés pour la prévention du dopage

**Le 24 février 2015, le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens s'engageait, auprès du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, à participer à la prévention du dopage liée à la consommation de compléments alimentaires chez les sportifs à travers la signature d'une Convention.**

Pour concrétiser cet engagement sur le terrain de l'officine, l'Ordre, par l'intermédiaire du Cespharm, lance une campagne de santé publique et met à la disposition des pharmaciens et des sportifs, des outils pour les accompagner dans cette démarche préventive.

Des sportifs de tous niveaux - professionnels ou amateurs - souhaitant participer à une manifestation sportive font parfois appel à des compléments alimentaires pour améliorer leur condition physique. Ce marché particulièrement dynamique affiche d'ailleurs une progression de 6,4% en 2014.

Or, certains de ces produits peuvent contenir des molécules dopantes inscrites sur la liste des substances et des méthodes interdites et/ou avoir des effets néfastes sur la santé.

### ❖ La réponse gouvernementale

Compte tenu de l'engouement pour les compléments alimentaires dans la pratique sportive, le Plan gouvernemental stratégique 2013-2017 de la Mission Interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) a appelé « une réponse publique » intégrant « *le dopage sportif, le dopage « récréatif »* et l'usage de « *drogues de performance* », dans un cadre promouvant la coopération opérationnelle entre les différents acteurs de la lutte anti-dopage.

Ainsi, l'objectif de sensibilisation du public aux questions liées au dopage prévu dans le Plan national de prévention du dopage et des conduites dopantes 2015-2017 porté par le Ministère chargé des sports se concrétise dans cette initiative et répond au Plan d'action 2013-2015 de la MILDECA qui, dans sa mesure n°8, comprend « *des actions d'information sur les compléments alimentaires dénués de contaminants dopants et respectant la norme AFNOR NF V94-001* ». Cette norme, conçue sous l'égide du Ministère chargé des sports, permet d'identifier les compléments alimentaires ne contenant pas de substances dopantes.

### ❖ Le rôle des pharmaciens

La lutte contre le dopage constitue une des obligations déontologiques des pharmaciens. L'article R4235-2 du code de la santé publique prévoit en effet que le pharmacien « *doit contribuer à l'information et à l'éducation du public en matière sanitaire et sociale. Il contribue notamment à la lutte contre la toxicomanie, les maladies sexuellement transmissibles et le dopage.* »

« *Le pharmacien, spécialiste du médicament et de son bon usage, est un professionnel de santé à part entière. Il doit donc être un acteur essentiel dans la prévention du dopage lié à l'usage de compléments alimentaires* » souligne Isabelle Adenot, président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Les pharmacies sont le premier circuit de distribution des compléments alimentaires en France (51% des ventes totales). Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens a donc décidé de mener des actions de sensibilisation et d'information, à destination des officinaux et du public. Il propose des outils pédagogiques élaborés conjointement par le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (Cespharm), le Ministère chargé des sports et la MILDECA.

## Les outils de la campagne



Une affiche « Avis aux sportifs ! Les compléments alimentaires ne sont pas des produits comme les autres » à apposer en officine afin de favoriser le dialogue entre les sportifs et les pharmaciens



Un dépliant d'information « Avis aux sportifs ! Les compléments alimentaires ne sont pas des produits comme les autres » destiné aux sportifs



Un document d'information professionnelle « Compléments alimentaires & dopage » destiné aux pharmaciens et aux équipes officinales. Il contient une information générale sur le dopage et les compléments alimentaires, ainsi que des éléments pratiques sur la conduite à tenir à l'officine.

L'ensemble des outils est téléchargeable sur le site du Cespharm ([www.cespharm.fr](http://www.cespharm.fr)) ; les affiches et les dépliants peuvent être commandés en ligne par les pharmaciens.

Des relais de communication sont par ailleurs assurés par les partenaires : Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et MILDECA.

## Contacts presse

**Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**  
Anne Mendras  
[anne.mendras@ville-jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:anne.mendras@ville-jeunesse-sports.gouv.fr)  
01 40 45 96 82

**Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives**  
Stéphane Idrac  
[stephane.idrac@pm.gouv.fr](mailto:stephane.idrac@pm.gouv.fr) - 01 42 75 69 62

**Ordre national des pharmaciens**  
Anne-Laure Berthomieu  
[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)  
01 56 21 35 90

**PRPA**  
Catherine Gros & Sophie Matos  
[catherine.gros@prpa.fr](mailto:catherine.gros@prpa.fr) / [sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)  
01 77 35 60 98